03-05/02/2023

Date: 05.02.2023 **Time: 08h50**

Notification# 09 AMENDED 2 **Document: 3.13b**

From:	The Clerk of the Course
To:	Competitor car#20
Cc:	The Stewards of the Meeting
	The Secretary of the Meeting
	Timekeeping
	All other Competitors

Classic		Legend	X	Challenger		Youngtimer	

FAITS :
La Direction de Course reçu une information du Commissaire Chef de Service de la Police Fédérale de la Route (DAH) qui informe du suivant :

« Ce 04/02/23 à 14h58, dans le cadre d'un contrôle radar organisé à Winville, à la RN 848 vers Fauvillers, le concurrent conduisant le véhicule portant le nº20, immatriculé 1XAE852 a été contrôlé par le radar à la vitesse de 67 km/h au lieu des 50 km/h autorisés à l'endroit. »
Après un deuxième contrôle, la Police confirme que la plaque d'immatriculation est 1XAE859.

DECISION :
D'accord avec l'article 17 du règlement particulier du Legend Boucles 2023, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Pénalité de 450 points au concurrent nº20

E. MASSILLON
Dir. Course
Clerk Course

LE DIRECTEUR DE COURSE